

## E&E PETIT RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### **La cotisation :**

Elle est annuelle (période des cours de septembre à fin juin). Possibilité d'adhérer en cours d'année si places disponibles.

**Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué en cas d'abandon en cours d'année, sauf pour problème de santé (fournir un certificat médical) ou déménagement.**

Avant toute inscription il est possible de découvrir cette activité (une séance vous est offerte)

### **Documents à fournir**

- fiche d'inscription dûment remplie,
- certificat médical, **si pathologie** importante (opération, prothèse, hernie...)
- une autorisation parentale pour les adhérents mineurs.

### **Modalités de règlement des cotisations :**

Le règlement se fait le jour de l'inscription pour la totalité du montant de la cotisation.

Des étalements d'encaissement sont possibles en deux, trois, quatre ou cinq fois.

Les débits échelonnés, ne pourront se faire que sous forme de chèques, tous datés du jour de l'émission.

Pour le paiement en trois fois les 2ème et 3ème chèques seront retirés en janvier et avril, pour le paiement en quatre fois, un sera retiré en novembre, et pour le paiement en cinq fois, un sera retiré en mars.

Possibilité d'acheter une carte de 10 cours, elle est **individuelle** et utilisable dans l'année scolaire en cours.

### **La tenue**

Une tenue confortable est conseillée. La pratique se fait pieds nus ou en chaussettes.

### **LE RESPECT DES HORAIRES:**

Il permet le bon déroulement des cours.

Les activités pratiquées requérant de la concentration, **merci d'arriver quelques minutes avant afin de faciliter le placement du groupe.**

**Toute personne arrivant alors que le cours a commencé doit s'y intégrer le plus discrètement possible.**

Veillez également à éteindre votre téléphone portable.

### **Arrêt des cours :**

- L'été deux mois d'interruption : juillet et août
- 15 jours à Noël, une semaine lors des vacances scolaires de Toussaint, février et Pâques.